



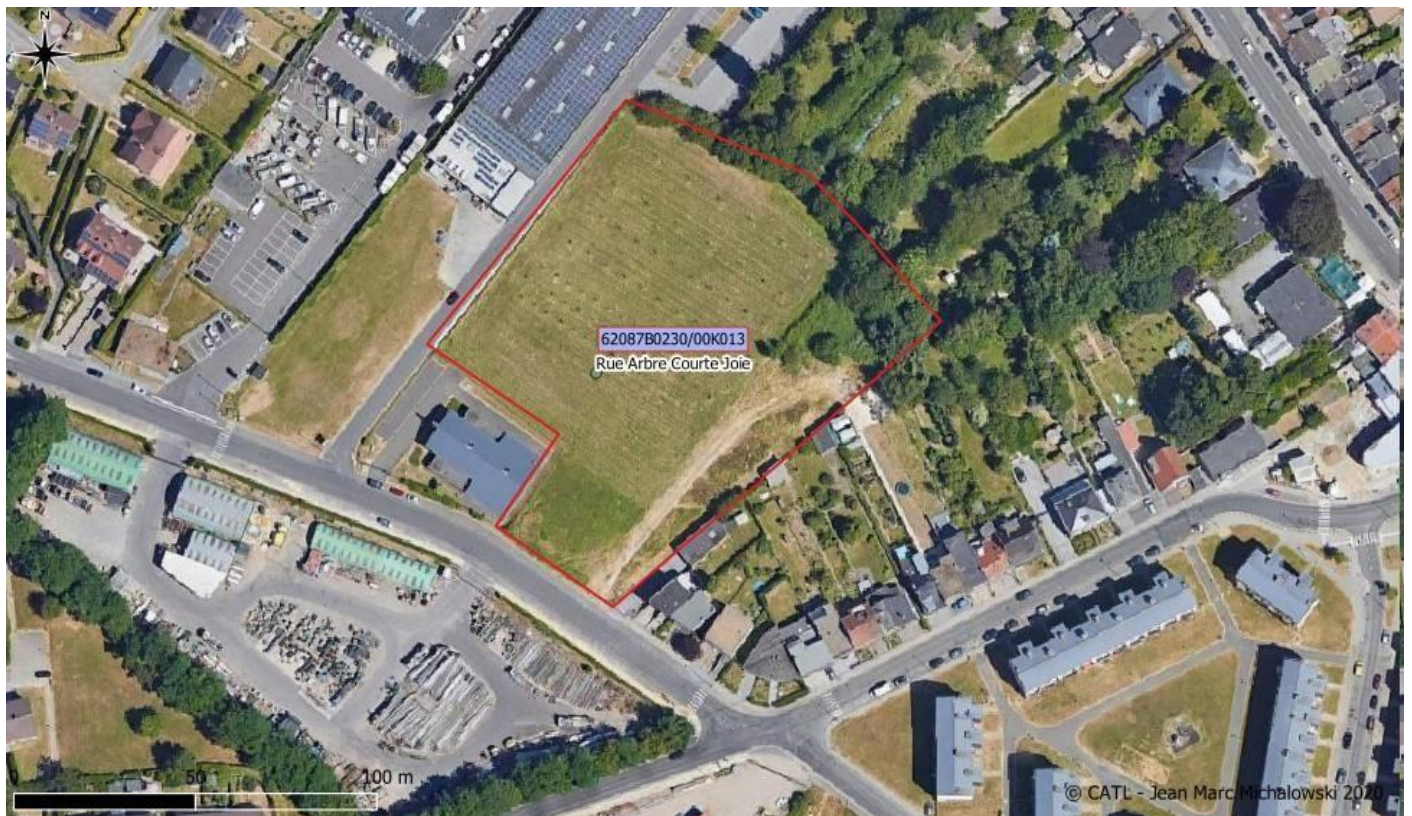
2020.001 - Mission d'expertise et de consultation relative
à l'accompagnement de la Ville de Liège concernant
l'élaboration d'une nouvelle filière
Économique alimentaire

18 février 2021

RAPPORT N° 4 : Propositions d'affectation pour le terrain
situé Rue Arbre Courte-Joie,40, à 4000 Rocourt Liège

Introduction

Dans le cadre de la mission d'expertise et de consultation confiée à la CATL relative à l'accompagnement de la Ville de Liège concernant l'élaboration d'une nouvelle filière économique alimentaire, une quatrième mission nous a été confiée. Il s'agit de proposer pour une prochain appel à projet CREaFARM les affectations agricoles alimentaires les plus adéquates pour le terrain sis Rue Arbre Courte-Joie, n°40, 4000 Liège, dont la référence cadastrale est LIEGE 29 DIV/ Rocourt/ section B / 230K13.



Description

Etat général

Ce terrain plat de 10.466 m² est actuellement tondu correctement une fois par an par les services de la Ville. Il a assez bien résisté à la canicule de 2020, peut être grâce à sa richesse en trèfle. Le rumex (« mauvaise herbe » rapidement envahissante des cultures) est quasiment absent (quelques pieds à l'entrée du terrain). On y trouve peu de déchets, hormis à la lisière boisée au Nord, avant les habitations, qui abrite l'un ou l'autre hébergement de fortune. Il a été planté d'arbres fruitiers il y a quelques années dans le cadre d'un projet citoyen, initié par le Centre Culturel de Rocourt, voisin du terrain.

Analyses de sol

Le terrain est exempt de polluants de type hydrocarbures d'après le rapport SOL1727 (décembre 2017). Concernant les métaux lourds, les valeurs de ceux-ci ne présentent aucun dépassement de la limite de surveillance (d'après le rapport de la Station provinciale d'analyses agricoles transmis par vos services), sur base de prélèvements de sol effectués le 08 décembre 2020.

Pédologie

D'un point de vue pédologique, c'est un sol limoneux, à drainage favorable, et sans charge caillouteuse dans les 80 ou 120 premiers cm de sol. Son pH KCl moyen, autour de 5,8, est un peu faible (pour une affectation de type maraichage), et devra être corrigé via des amendements (voir le calendrier d'épandage proposé par la Station provinciale d'analyses agricoles dans son rapport 20-SPAA-SOL-5892) pour arriver à une valeur de 6,5, valeur qui permettra aussi de limiter le transfert en Arsenic, Cadmium et Plomb vers les plantes potagères.

Occupation actuelle de la parcelle

Trois zones sont à distinguer sur la parcelle : un bloc principal, une « zone technique » et une zone boisée.
NB : la découpe en zones a été faite depuis la photo aérienne et pas d'après un relevé de terrain.



Le bloc principal

Le bloc principal est la zone à cultiver. On y distingue, du bas vers le haut : un bloc non planté, un bloc planté en fruitiers basses-tiges (BT), un bloc planté en fruitiers demi-tiges (DT) et un bloc planté en fruitiers hautes-tiges (HT). Les superficies sont données à titre indicatif, calculées depuis la photo aérienne et non pas depuis un arpentage du terrain.

- Bloc non planté : superficie de 2630 m²
- Bloc BT : superficie de 1100 m²
- Bloc DT : superficie de 1635 m²
- Bloc HT : superficie de 1505 m²

Soit +/- 6870 m² cultivables au total

- Zone technique : 1537 m² • Zone boisée : 1675 m²



Définition

- **LES BASSES TIGES (BT)** : Arbres employés dans les petits jardins ou pour une production intensive. Le tronc ne mesure que 0,60 m, ce qui facilite les soins sanitaires et la taille. La hauteur d'un arbre est de 2 à 4 m.
- **LES DEMI-TIGES (DT)** : Pour jardins plus importants, le tronc mesure 1,50 m ce qui facilite l'entretien du terrain en dessous de l'arbre. Dans ce cas, nous ne parlerons pas de taille, un simple élagage suffit. L'arbre atteint une hauteur de 4 à 6 m.
- **LES HAUTES TIGES (HT)** : Tronc de 2 m à 2,25 m. Forme utilisée dans les vergers et prairies (bétail). Les arbres atteignent une hauteur de 7 à 8 m et se plantent à 8 à 10 m les uns des autres.

Le verger est composé successivement de (à la date du 15 septembre 2020) :

- Bloc BT : 3 lignes de fruitiers basses tiges (39 arbres dont 25 vivants et 10 morts), espacées de 5 m ;
- Bloc DT : 2 lignes de fruitiers moyennes tiges (21 arbres dont 18 vivants et 3 morts), espacées de 9 m ;
- Bloc HT : 2 lignes de fruitiers hautes tiges (14 arbres, tous vivants), espacées de 10 m.

Il s'agit de pommiers, pruniers et poiriers. Le choix des variétés a été fait correctement, comportant même des variétés « liégeoises ».

La zone technique

Cette zone semble être utilisée comme une servitude par les maisons voisines et le passage répété de véhicules a compacté le sol jusqu'aux premiers arbres de la zone boisée, ce qui la rend difficilement cultivable. Elle pourrait servir de zone de stockage de matériel, accueillir des petits bâtiments techniques comme un conteneur pour y ranger le matériel, ou une serre de préparation des plants et semis.

Propositions d'affectation alimentaire

La présence des arbres.

Pour les basses-tiges en particulier, nous recommandons de pas s'opposer à un projet qui inclurait l'arrachage des 25 arbres encore vivants. Ces arbres n'ont pas été taillés, ne sont pas correctement tuteurés, et ne sont pas palissés, ce qui amoindri leur potentiel fructifère. La conduite sanitaire des BT est aussi plus compliquée sans faire appel à diverses molécules chimiques. La suppression du bloc BT permettra de récupérer 1100 m² et porter la superficie de la zone non plantée, à 3730 m².

Pour les hautes-tiges et les demi-tiges, leur présence sur le terrain peut être perçue comme un inconvénient ou au contraire, un avantage.

Côté inconvénients, l'ombre portée par les arbres sur le sol, si elle est négligeable actuellement, les arbres sont jeunes, sera plus importante dans les années à venir, et perturbera la croissance de plantes maraichères. Le système racinaire ne posera problème que dans 8 – 10 ans, entraînant une concurrence pour l'eau et les nutriments du sol. Dans une dizaine d'années, la croissance en diamètre des hautes-tiges (et moyennes-tiges dans une moindre mesure) sera telle, que les arbres occuperont tout l'espace, rendant une culture maraichère sous leur couvert peu rentable voire impossible.

Pour tirer avantage des arbres fruitiers sur le long terme, ils doivent être intégrés dans un système agroforestier, qui peut être défini comme « l'association d'arbres et de culture ou d'animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ ». Vu la taille réduite de la parcelle, un élevage de volailles (poules pondeuses, poulets de chair, autres volailles) nous semble être la seule production animale envisageable.

Scénarios envisageables

Avec maraichage

Les deux premiers blocs (avec arrachage des basses tiges) peuvent être affectés à une culture maraichère, sur le long terme, moyennant le respect des conseils d'amendement donnés par la Station provinciale de Tinlot. Une culture de petits fruits rouges (groseilles, cassis, framboises, goji, ...) est également un projet qui pourrait être accueilli sur ces 2 premiers blocs.

Pour les deux autres blocs, le maraichage est envisageable pour les cinq prochaines années, tant que les arbres fruitiers ne sont pas trop compétitifs vis-à-vis de plantes maraichères. Une bande de 1 mètre de large de part et d'autre des troncs (2 m de large au total), ne sera pas cultivée, afin de ne pas endommager les racines des arbres, mais sera régulièrement tondue (pas fauchée). Au-delà de cinq ans, les arbres seront alors âgés de 8-9 ans, la production fruitière devrait compenser la perte de revenus liée à l'abandon du maraichage sous les arbres.

Des haies fruitières plantées le long des bordures peuvent apporter un complément de revenu intéressant, dès la 3^e année de plantation.

Ce terrain est situé au cœur de plusieurs quartiers populeux, et vu l'engouement pour les circuits courts, un maraicher local devrait y trouver sa clientèle, et un public pour des animations sur le champ ou dans les locaux du Centre culturel voisin, avec les enfants des écoles voisines. Cependant, la superficie qui sera réellement mise en culture (déduction des chemins et espaces techniques) ne conviendrait que pour un mitemps de maraicher, ou une personne en activité complémentaire.

Sans maraichage

Un projet de forêt nourricière (« permaforêt ») qui consisterait à renforcer les plantations existantes, avec des fruits à coques (noix, noisettes), des arbustes à baies (sureau noir, prunellier, amélanchier ...), des petits fruits rouges, en combinaison avec du petit élevage (volailles), pourrait être retenu, moyennant une analyse détaillée du projet par le comité d'experts du projet CREaFARM.

Besoins en équipements du site

La situation urbaine du terrain et le voisinage d'une voirie fréquentée, rendent nécessaire la pose d'une clôture de qualité autour du terrain, par exemple sous la forme d'une extension de la clôture mitoyenne du Centre culturel, à l'ensemble du périmètre .

Un accès à l'eau sera également indispensable ; il peut être une combinaison de la récupération des eaux de pluie collectées par les toitures du Centre culturel, et d'un raccordement au réseau d'eau.



En vert : clôtures existantes, en bon état a priori

En Bleu : à clôturer au minimum pour ne pas avoir d'accès ouvert côté routes

Le fond du terrain est accessible via la bande boisée.



